

Bureau des concours

ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE SESSION 2023

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 10 mars 2023

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en français langue seconde :

MME LEFOYER LEPAS Valérie, professeure certifiée d'anglais, collège du Marais, Saint-Jean de Daye,
MME NÉGRIER Emmanuelle, professeure lycée professionnel lettres histoire, lycée des métiers Paul Cornu, Lisieux,
MME RESSE Hélène, professeure certifiée d'espagnol, collège Louis Philippe, Eu,
M. THIBAUT Sébastien, professeur lycée professionnel lettres histoire, lycée des métiers A. Boismard, Brionne,
MME TIRARD Olga, professeure certifiée de russe, lycée E. Deboutteville, Forges les Eaux,
MME WITTEMBERG Eugénie, professeure lycée professionnel lettres histoire, lycée Curie-Corot, Saint-Lô.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 15 mars 2023

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Christine GAVINI-CHEVET